

REGLEMENT GENERAL

FOULEES ROSES DU BERRY -

HARMONIE MUTUELLE

Organisation :

Association Cher Berry Solidaires en partenariat avec Le Berry Républicain et la Mairie de La Chapelle St Ursin

4^{ème} édition

Le 08 octobre 2017 à La Chapelle Saint Ursin

- 1- **ORGANISATION** : L'association Cher Berry Solidaire co-organise avec Le Berry Républicain et la participation de la Mairie de La Chapelle St Ursin, la 4^{ème} édition des Foulées Roses du Berry Harmonie Mutuelle.

Samedi 07 octobre 2017

- ouverture du village santé de 13 heures à 19 heures
- possibilité d'inscriptions sur place pour la course-marche du lendemain
- retrait des dossards et tee-shirts pour les inscrites par internet, les entreprises

Dimanche 08 octobre 2017

- ouverture du village santé de 8h30 à 14 heures
- inscriptions sur place et retrait des dossards – tee shirts de 8h30 à 9h30 (**arrêt des inscriptions et retrait à 9 heures 30**)
- Echauffement en musique à partir de 10h
- Départ de la course-marche à 10h30
- Parcours de 5 kms
- Tarif : 8€ par participante individuelle ou en groupe (pas de majoration pour les inscriptions sur place)
: gratuit jusqu'à 14 ans inclus

2 – CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Epreuve uniquement ouverte aux femmes

2-1 – participation individuelle

Les participantes s'engagent à :

- 2.1.1 – respecter strictement les clauses du présent règlement
- 2.1.2 – effectuer l'itinéraire prévu par les organisateurs, dans le respect des indications du service de police et des commissaires de course
- 2.1.3 – Pour effectuer la course-marche, avoir rempli les formalités d'engagement
- 2.1.4 – se munir de 4 épingles pour les dossards
- 2.1.5 – autoriser l'organisation à utiliser les photos de l'évènement « **Foulées Roses du Berry Harmonie Mutuelle** » ainsi que les photos des participantes
- 2.1.6 – Il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical pour cette épreuve.

2-2 – Inscriptions entreprises

- 2.2.1 – 3 participantes minimum par entreprise pour avoir 1 classement
- 2.2.2 – 5 Kms non chronométré
- 2.2.3 – Chaque entreprise doit désigner 1 responsable des inscriptions qui sera le référent pour la récupération des dossards et tee-shirts
- 2.2.4 – Date limite pour les inscriptions au challenge entreprise = vendredi 30 septembre 2016.
- 2.2.5 – note explicative pour le challenge entreprise sur cfrunningtour, rubrique « les challenge »- challenge entreprise harmonie mutuelle

2.3 - Dossards personnalisés

Cette possibilité est offerte aux participantes qui s'inscrivent avant le 09 septembre 2017

3 – ENGAGEMENTS

- par internet sur le site : cfrunningtour.fr du 17 mai au 09 septembre avec personnalisation du dossard et jusqu'au 06 octobre minuit inclus sans cette option
- Pour les personnes désirant 1 dossard personnalisé avec leur prénom, fin des inscriptions
- Le samedi 07 octobre, à La Chapelle Saint Ursin sur le site du village santé de 13 à 19 heures
- Le dimanche matin 08 octobre de 8h30 à 9h30
- Retrait des dossards : ✓ le samedi 07 octobre sur le site du village santé à La Chapelle Saint Ursin de 13 à 19 heures
✓ le dimanche 08 octobre sur le site du village santé à la Chapelle saint Ursin de 8h30 à 9h30
- **Pas d'inscriptions sur place pour les entreprises ou groupes le dimanche matin**

4 – DROITS D'ENGAGEMENT

Les engagements doivent être accompagnés des droits correspondants (si paiement par chèque, celui-ci sera libellé à l'ordre du Berry Républicain et adressé :

-soit à l'adresse suivante : Le Berry Républicain
« Foulées Roses du Berry Harmonie Mutuelle »
A l'attention de Mr Julien JEROME
1 Rue du Général Ferrié
18000 Bourges

- soit à l'adresse : Association Cher Berry Solidaire
Chez Mme Florence Barnaud
10 B Allée Yves Klein
18000 – Bourges

5 – ASSURANCE

Les organisateurs sont assurés au titre de leur responsabilité civile auprès de Smacl-Niort (N° 248421/Y).

Les participants doivent impérativement être couverts par une assurance sportive ou personnelle.

Les vols ne sont pas couverts. Nous vous demandons de prendre toutes précautions utiles.

6 – ASSISTANCE MEDICALE

Les premiers secours seront assurés par l'organisation. Un médecin et la Sécurité Civile seront présents sur le site, avec véhicule dédié.

7 - RAVITAILLEMENT

➤ Ravitaillement des participantes prévu à l'arrivée (**1 seule boisson et 1 seul gâteau par participante prévu**)

7 – SANITAIRES

➤ des sanitaires sont aussi prévus sur le village santé.

8 – PARKING

Il est prévu 2 parkings d'accueil à l'extérieur de la ville ; des navettes gratuites assureront le transport du public et des participantes vers le lieu de la course, **ceci uniquement le dimanche matin ;**

Pour les personnes désirant se rendre à pied dans le centre de La Chapelle Saint Ursin, sur le village santé et la course, le trajet sera fléché dès la sortie du parking.